



PREFET DE LA HAUTE-MARNE

Chaumont, le 23 mai 2019.



électionseuropéennes
2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

Elodie DEGIOVANNI, préfète de la Haute-Marne, informe les électeurs que les listes candidates aux élections européennes du 26 mai prochain n'ont pas toutes fait parvenir leurs bulletins de vote. Le vote pour ces listes reste possible.

Certaines listes proposent de télécharger le bulletin de vote correspondant sur leur propre site internet.

Si cette pratique est autorisée par le code électoral, le bulletin imprimé par l'électeur devra toutefois être conforme au modèle déposé et aux prescriptions de l'article R.30 du code électoral, relatives au format et au grammage d'un bulletin de vote.

Ainsi, pour les élections européennes, les bulletins sont de format A4 (210 mm x 297mm) et d'un grammage de 70g.

L'ensemble des professions de foi est disponible sur le site du ministère de l'Intérieur à l'adresse suivante : <https://elections.interieur.gouv.fr/europeennes-2019/>

Contact Presse :

Lysiane Brisbare : 03.25.30.22.54/06.86.80.52.55